



# GARANTIE ANNULATION Lac d'Annecy Camping \*\*\*\*

## NATURE DE LA GARANTIE

La présente convention a pour objet, les conditions d'annulation du séjour réservé chez Lac d'Annecy Camping pour la saison en cours, **pour que la garantie soit valide, le contrat devra être souscrit simultanément à la réservation.**

L'assuré peut être amené à annuler son séjour du fait d'un des événements suivants :

### 1. Accident grave, maladie grave atteignant

L'assuré, son conjoint ou concubin, leurs ascendants, descendants, gendres ou belles filles. La gravité de l'accident ou de la maladie devra être constatée par une autorité médicale.

### 2. Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère ou d'une belle-sœur, d'un ascendant ou descendant

### 3. Licenciement économique

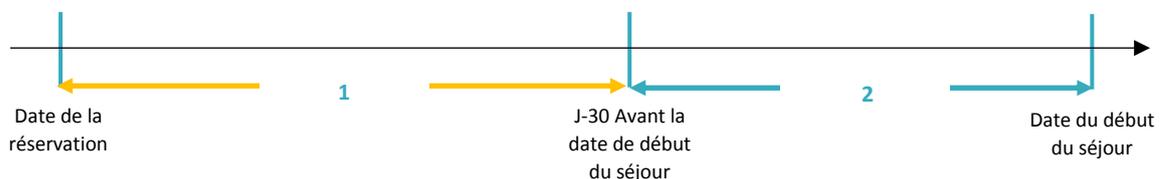
De vous-même ou de votre conjoint de fait ou de droit assuré par ce même contrat à la condition que la procédure n'ait pas été engagée antérieurement à la souscription du contrat

### 4. Complications de grossesse de l'assurée après le 6eme mois

## MONTANTS & EFFET DE LA GARANTIE

Le remboursement, qui ne peut, en aucun cas, excéder le prix de la location ou de la prestation indiqué sur la confirmation de réservation est toutefois limité :

Garanties	Montants
Frais d'Annulation 33 €/Semaine	1 Si l'annulation est >30 jours : Remboursement de 100 % du montant de la location *
	2. Si l'annulation est <30 jours : Remboursement de 25 % du montant de la location *
Prise d'effet de la Garantie	Expiration de la garantie
Le jour de la souscription au présent contrat lors de la réservation	Le jour du début de la location prévue à la réservation
<i>*La cotisation d'Assurance de 33€ n'est jamais remboursable</i>	



## DELAÏ DE DECLARATION DU SINISTRE

Vous devez déclarer votre sinistre dès que vous avez connaissance de l'événement pouvant entraîner la garantie annulation dans un délai de 7 jours maximum. Votre déclaration doit être accompagnée : en cas de maladie ou d'accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la maladie ou de l'accident, en cas de décès, d'un certificat et de la fiche d'état civil, dans les autres cas, de tout justificatif.

L'assuré doit notifier par écrit avec AR la nature et les circonstances de l'annulation accompagné du justificatif.

## EXCLUSIONS DE GARANTIE

1. Vous n'avez pas souscrit à l'assurance annulation du Camping.
2. L'accident, la maladie ou le décès survenu antérieurement à la date de prise d'effet de la garantie.
3. L'accident ou la maladie ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation.
4. L'accident, la maladie ou le décès qui atteint une personne âgée de plus de 80 ans, sauf si le décès intervient à moins de 5 jours ouvrés de la date de début de la location.
5. L'annulation de séjour du fait de l'adhérent.
6. Les conséquences de procédures pénales dont vous faites l'objet.
7. Les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, effets nucléaires ou radioactifs.
8. Les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré et ceux résultant de sa participation à une rixe (sauf le cas de légitime défense), à un crime ou à un délit intentionnel.
9. Le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré.
10. Tremblements de terre, éruptions volcaniques, raz-de-marée, inondations, typhon ouragans, tornades et cyclones ainsi qu'épidémies, pollution et catastrophes naturelles.
11. Réservation de dernière minute (<15 jours)

## CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DE CES OBLIGATIONS

L'assuré serait déchu de tout droit à la garantie pour les motifs cités ci-dessus si :

1. Il ne le déclarait pas dans le délai prévu
2. Il faisait sciemment de fausses déclarations sur la nature, les causes et les conséquences de l'accident, de la maladie ou du décès.
3. Il employait sciemment comme justification des moyens frauduleux ou des documents inexacts.
4. L'assureur conserve néanmoins la faculté d'exercer contre l'assuré une action en remboursement de toutes les sommes qu'il aura payées à la place de celui-ci.

*Lac d'Annecy Camping\*\*\*\*  
1184 route d'Albertville  
F-74410 St Jorioz*

*+33(0)450 686 793  
[contact@camping-lac-annecy.com](mailto:contact@camping-lac-annecy.com)*